

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2415

10 novembre 2010

### SOMMAIRE

Blundy S.A. ....	115911	Poseidon Investment A S.à.r.l. ....	115879
Café des Sports, Eischen s.à r.l. ....	115911	Poseidon Investment B S.à r.l. ....	115879
Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l. ....	115911	Prince Rupert Luxembourg S.à r.l. ....	115880
Corporate Credit (Europe) S.A. ....	115911	Progestec S.A. ....	115889
Eternity Investments S.A. ....	115912	Propneu S.A. ....	115889
Far East Invest S.A. ....	115874	Quasar S.A. ....	115897
Fashion Investment Holdings S.A. ....	115912	Quasar S.A. ....	115897
Flow Drinks Europe Sàrl ....	115918	Randstad Holding Luxembourg S.à r.l. ..	115898
Fondation Aide Populaire d'Urgence ...	115916	Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l. ....	115898
GENERAS S.A., Société Générale de Réas- surances ....	115916	Resam Investments S.à r.l. ....	115898
Globalport S.à r.l. ....	115917	Rheinische Finanz und Gewerbe Beteili- gungsgesellschaft S.A. ....	115898
GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch ....	115917	Rister S.A. ....	115899
GS 3 Holdings S.à r.l. ....	115880	Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l. ....	115899
GS 3 S.à r.l. ....	115890	Sealed Air Luxembourg S.à r.l. ....	115900
GS 5 Holdings S.à r.l. ....	115901	Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l. ....	115900
JP/LX BC Stereo III S.à r.l. ....	115889	S. Festjens & Cie ....	115899
JP/LX BC Stereo II S.à r.l. ....	115917	Sherwood Properties S.A. ....	115918
JP Pro's ....	115918	Smartliving SA ....	115900
Kanata s.à r.l. ....	115889	SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SI- CAV-SIF ....	115901
Kuroneko S.à r.l. ....	115917	Société Générale Securities Services Lu- xembourg ....	115900
KV Lux Consultants S.à r.l. ....	115918	Topinambour S.A. ....	115909
Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR ....	115920	Urso Verde S.A. ....	115909
Leto Investments S.à r.l. ....	115920	Urso Verde S.A. ....	115909
LeverageSource S. à r.l. ....	115920	Urso Verde S.A. ....	115909
Panase Holding S.A.- SPF ....	115919	Valdi Communications S.à.r.l. ....	115910
Parts Invest S.A. ....	115888	VA No1 (Regnault) S.à r.l. ....	115909
Pauliac S.à r.l. ....	115888	Venglo Holding S.A. ....	115910
Pegase Partners S.A. ....	115888	Wara S.A. ....	115910
Planet Jardin S.à r.l. ....	115878	Wohnimmobilien AG ....	115910
Platine Finance S.A. ....	115888		
Platine Finance S.A. ....	115889		

**Far East Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 140.371.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "FAR EAST INVEST S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, entered in the Luxembourg Commercial and Trade Register (Registre de Commerce et des Sociétés) section B number 140371, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of July 1, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1990 of August 14, 2008.

The extraordinary general meeting is declared open and is presided over by Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Viviane HENGEL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the interim closing accounts at the date of the general meeting.

2. Transfer of the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

3. Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and discharge to grant in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

4. Appointment of three «directors»:

- Mr. José E. SILVA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama;

- Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama;

- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama.

and three "officers":

- Mr. José E. SILVA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (President);

- Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (Secretary);

- Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (Treasurer).

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

5. Power to be granted to any employee of MORGAN Y MORGAN in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

6. Deletion of the par value of all the shares representing the corporate capital.

7. Conversion of the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate at the date of the general meeting. Subsequent amendment of the articles of incorporation.

8. Power to be granted to any clerk of the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand-Duchy of Luxembourg, on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

9. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to approve the interim closing accounts at the date of the general meeting.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to transfer the registered office of the Company from Luxembourg-City (Grand-Duchy of Luxembourg) to 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama, without however winding up the company, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to accept the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and to grant discharge in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to appoint three «directors»:

- Mr. José E. SILVA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama;
  - Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama;
  - Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama.
- and three “officers”:
- Mr. José E. SILVA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (President);
  - Mrs. Dianeth M. DE OSPINO, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (Secretary);
  - Mrs. Marta DE SAAVEDRA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (Treasurer).

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

*Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to grant power to any employee of MORGAN Y MORGAN in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

*Sixth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to delete the par value of all the shares representing the corporate capital, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

*Seventh resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to convert the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate at the date of the general meeting.

As a consequence, the corporate capital is fixed at forty one thousand two hundred and thirty US Dollars (41,230.- USD) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares without par value.”

This resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

*Eighth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders DECIDES to grant power to any clerk of the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand-Duchy of Luxembourg, on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with us the notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «FAR EAST INVEST S.A.», (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 140371, en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1990 du 14 août 2008.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Viviane HENGEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation des comptes intérimaires de clôture à la date de l'assemblée.

2. Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République du Panama à l'adresse suivante: 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et décharge à octroyer pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

4. Nomination de trois «directors»:

- M. José E. SILVA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama;

- Mme. Dianeth M. DE OSPINO, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama;

- Mme. Marta DE SAAVEDRA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama.

et de trois "officers":

- M. José E. SILVA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (Président);

- Mme. Dianeth M. DE OSPINO, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (Secrétaire);

- Mme. Marta DE SAAVEDRA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (Trésorier).

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

5. Pouvoir à accorder à tout employé de MORGAN Y MORGAN au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

6. Suppression de la valeur nominale des actions représentatives du capital.

7. Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l'assemblée. Modification subséquente des statuts.

8. Attribution de tous pouvoirs à tout clerc de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

9. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'approuver les comptes intermédiaires de clôture à la date de l'assemblée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République du Panama à l'adresse suivante: 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et de leur octroyer décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer trois «directors»:

- Monsieur José E. SILVA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama;  
- Madame Dianeth M. DE OSPINO, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama;

- Madame Marta DE SAAVEDRA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama.

et trois "officers":

- Monsieur José E. SILVA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (Président);

- Madame Dianeth M. DE OSPINO, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (Secrétaire);

- Madame Marta DE SAAVEDRA, 53<sup>rd</sup> E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16<sup>th</sup> Floor, Panama, Republic of Panama (Trésorier).

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accorder pouvoir à tout employé de MORGAN Y MORGAN au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital.

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de convertir le capital social et la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur au jour de l'assemblée.

En conséquence, le capital social est fixé à quarante et un mille deux cent trente US Dollars (41.230,- USD) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'attribuer tous pouvoirs à tout cleric de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, V. HENGEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11532. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010131985/226.

(100150220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Planet Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 61, rue de Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 106.183.

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Muharrem HASANI, ouvrier horticole, demeurant à L-6550 Berdorf, 61, rue de Grundhof, ici représenté par Madame Katrin HANSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lequel comparant, présent ou représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de la société «PLANET JARDIN S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9230 Diekirch, 14, Route d'Ettelbruck, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.183, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 585 du 17 juin 2005, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par dix (10) parts sociales de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-) chacune, toutes entièrement libérées, et appartient au comparant comme suit:

- Monsieur Muharrem HASANI, préqualifié, dix parts sociales . . . . .	10
Total des parts: dix parts sociales . . . . .	10

III.- Lequel comparant, présent ou représenté comme dit ci-avant, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de la Société de l'adresse actuelle: L-9230 Diekirch, 14, Route d'Ettelbruck à l'adresse suivante: L-6550 Berdorf, 61, rue de Grundhof.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

3. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

4. Divers.

IV.- L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse actuelle: L-9230 Diekirch, 14, Route d'Ettelbruck à l'adresse suivante: L-6550 Berdorf, 61, rue de Grundhof.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Berdorf.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de jardinage, horticulture et paysagiste ainsi que la vente de produits liés à ce secteur. En outre, la société a pour objet l'entretien et le nettoyage de bâtiments.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de huit cents euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Heinerscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Hansen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 septembre 2010. Relation: RED/2010/1306. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132167/68.

(100150258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Poseidon Investment A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.710.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Référence de publication: 2010132170/11.

(100150932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Poseidon Investment B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.711.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132171/11.

(100150933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Prince Rupert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010132173/10.

(100151033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**GS 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.782.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“The Goldman Sachs Group, Inc.”, a company duly registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 2923466, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and having its principal office at 200 West Street, New York, NY 10282, United States of America, here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "GS 3 Holdings S.à r.l.".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. For the purpose of this Article 4, any reference to “participations” means either the economic or the legal ownership of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

**Title II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000.-USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such

meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The Goldman Sachs Group, Inc. . . . .	2,000,000 shares
TOTAL . . . . .	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

2. Gerard MEIJSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29<sup>th</sup>, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 04, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg;

5. Véronique MENARD, born in Le Loroux-Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«The Goldman Sachs Group, Inc.», une société ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique dûment immatriculée au Department of State, Division of Corporations of The State of Delaware sous le numéro 2923466, et ayant son principal établissement au 200 West Street, New York, NY 10282, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «GS 3 Holdings S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Pour les besoins du présent article 4, toute référence au terme «participations» doit s'entendre comme la propriété soit économique soit juridique de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'US Dollar (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000.- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0.01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000.- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000.- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à

entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

The Goldman Sachs Group, Inc. . . . .	2.000.000 parts
TOTAL . . . . .	2.000.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000.-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. Gerard MEIJSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 4 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Véronique MENARD, née à Le Loroux-Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11638. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010132038/414.

(100150675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Parts Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132178/10.

(100150385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Pauliac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 117.639.

BDO Tax & Accounting

2 avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

A décidé de dénoncer le siège de la société

PAULIAC S.à r.l.

Limited Liability Company

2, avenue Charles de Gaulle

Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 639

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010132179/17.

(100150387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Pegase Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132180/9.

(100150726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Platine Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.401.

Nous soussignés, C.G. Consulting, société anonyme, vous informe de notre volonté de mettre fin à notre mandat de commissaire aux comptes de la société PLATINE FINANCE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

C.G. Consulting

Signature

Référence de publication: 2010132182/12.

(100150249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Platine Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.401.

Je soussigné, Daniel Galhano, vous informe de ma volonté de mettre fin à mon mandat d'administrateur de la société PLATINE FINANCE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Daniel Galhano.

Référence de publication: 2010132183/10.

(100150843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Progestec S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.022.

**DÉNONCIATION DE SIÈGE SOCIAL**

Par la présente, la société AD CONSULT S.A R.L., 96, route d'Arlon L-8210 MAMER dénonce, avec effet au 30/09/2010 le siège social de la société PROGESTEC S.A. (Numéro RC: B 59022) à 96, route d'Arlon L-8210 MAMER.

Fait à Mamer, le 30/09/2010.

*Pour la société*

Werner MÜSCH

*Gérant*

Référence de publication: 2010132189/13.

(100150985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Propneu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132190/10.

(100150953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**JP/LX BC Stereo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.386.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59796 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132081/10.

(100150869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Kanata s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7390 Blaschette, 14A, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 49.905.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132085/10.

(100150765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**GS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 155.796.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GS 3 Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary, here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "GS 3 S.à r.l."

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. For the purpose of this Article 4, any reference to "participations" means either the economic or the legal ownership of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

**Title II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000.- USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

– to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

– to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

GS 3 Holdings S.à r.l. ....	2,000,000 shares
TOTAL .....	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

2. Gerard MEIJSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29<sup>th</sup>, 1966, professionally residing at Strawinskyalaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 4, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg;

5. Véronique MENARD, born in Le Loroux-Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GS 3 Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, ayant son siège social au 2 Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

## Titre I<sup>er</sup> . - Objet – Dénomination - Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «GS 3 S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Pour les besoins du présent Article 4, toute référence au terme «participations» doit s'entendre comme la propriété soit économique soit juridique de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. - Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0.01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000.- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0.01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

– augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.  
Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000.- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000.- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable – Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS 3 Holdings S.à r.l. . . . . . 2.000.000 parts  
 TOTAL . . . . . 2.000.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000.-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. Gerard MEIJSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 4 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Véronique MENARD, née à Le Loroux-Bottereau, France, le 2 octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

- 3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11642. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2010132039/413.

(100150897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Quasar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 92.571.

En date du 30 septembre 2010, nous soussignés, Luc BRAUN en ma qualité d'administrateur, et de Président du Conseil d'administration, Horst SCHNEIDER en ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué, FIDESCO S.A. en notre qualité d'administrateur et EURAUDIT SARL en notre qualité de commissaire, avons présenté notre démission avec effet immédiat de la société QUASAR S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 92 571.

Luc BRAUN / Horst SCHNEIDER / FIDESCO S.A. / EURAUDIT SARL

- / - / Signatures

Référence de publication: 2010132193/13.

(100150646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Quasar S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 92.571.

En date du 30 septembre 2010, Fiduciaire Continentale S.A. a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société QUASAR S.A., RCS Luxembourg B 92 571, en ses bureaux sis 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société QUASAR S.A. et Fiduciaire Continentale S.A. a été résiliée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010132194/11.

(100150778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.753.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59752 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132196/10.

(100150859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.416.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport du 28 juillet 2010 que la société Winchester Square Holdings SARL (RCSL No B 78513) a cédé à Reckitt Benckiser Luxembourg (2010) Limited, avec siège social à 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire, SL1 3UH, UK (Companies House Number 7323959), 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune de la société Reckitt Benckiser Investments (No 8) SARL.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010132198/15.

(100150432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Resam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.390.350,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.909.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 06 août 2010*

*Première résolution*

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Shane TAGGART de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2010.

*Deuxième résolution*

L'Associé unique décide de nommer Monsieur Philip GLYNN, né le 7 juin 1979 à Galway, Irlande, résidant professionnellement au 23 Mount Street, Londres, W1K 2RP, Royaume-Uni au poste de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2010 pour une durée illimitée.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010132199/18.

(100150743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
RHEINISCHE FINANZ UND GEWERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT  
Signature

Référence de publication: 2010132200/12.

(100150488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Rister S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 79.249.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
RISTER S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010132201/12.

(100150489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**S. Festjens & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 112.933.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de S. Festjens & Cie tenue au siège social le 27 septembre 2010  
à 11 heures*

*Résolutions*

1. L'Assemblée approuve la modification de l'adresse de l'associé et gérant:

Monsieur Stefaan Festjens  
Karel Van Wijnendaelelaan 24  
9830 SINT-MARTENS-LATEM  
Belgique

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Solange Leurquin / Vincent Demeuse / Stefaan Festjens  
*Secrétaire / Scrutateur / Président*

Référence de publication: 2010132203/20.

(100150536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Sealed Air Luxembourg (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.318.

*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 15 septembre 2010*

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Madame Deborah Mac Donald né le 14 septembre 1961, New Jersey, Etats-Unis D'Amérique, ayant son siège sociale au 200, Riverfront Boulevard, Elmwood Park, 07407-1033 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, à la fonction d'administrateur de catégorie A pour une période indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

- D'accepter la démission de Monsieur David Henry Kelsey à la fonction d'administrateur de catégorie A avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Luxembourg, le 01.10.10.

Référence de publication: 2010132204/15.

(100150840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Sealed Air Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.341.

*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 15 septembre 2010*

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Madame Deborah Mac Donald né le 14 septembre 1961, New Jersey, Etats-Unis D'Amérique, ayant son siège sociale au 200, Riverfront Boulevard, Elmwood Park, 07407-1033, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, à la fonction d'administrateur de catégorie A pour une période indéterminée avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

- D'accepter la démission de Monsieur David Henry Kelsey à la fonction d'administrateur de catégorie A avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Luxembourg, le 01.10.10.

Référence de publication: 2010132205/15.

(100150853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Severn Trent Luxembourg Investments and Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 54.050.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.863.

Les comptes annuels pour la période du 21 novembre 2009 au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132206/12.

(100150934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Smartliving SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010132207/11.

(100151017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Société Générale Securities Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.050.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2010*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires nomme pour une période de six ans expirant à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en mai 2016, les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Olivier Renault, résidant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Maurice Beaux, résidant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

En remplacement de Messieurs:

- Jean-Charles Ferré, résidant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Michel Becker, résidant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

Référence de publication: 2010132208/15.

(100150943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**SocialAlpha Investment Fund (SAIF) SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 147.036.

Le Rapport annuel révisé au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.  
Pour le Conseil d'Administration  
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG  
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010132209/14.

(100150303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**GS 5 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 155.783.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.  
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"The Goldman Sachs Group, Inc.", a company duly registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under number 2923466, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America and having its principal office at 200 West Street, New York, NY 10282, United States of America, here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "GS 5 Holdings S.à r.l."

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio. For the purpose of this Article 4, any reference to "participations" means either the economic or the legal ownership of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

## Title II. - Capital - Parts

**Art. 6.** The capital is fixed at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million US Dollars (100,000,000.-USD) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent US Dollar (0.01 USD) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## Title III. - Management

**Art. 10.** The company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of

the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the signature of its sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The Goldman Sachs Group, Inc. . . . .	2,000,000 shares
TOTAL . . . . .	2,000,000 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Michael FURTH, born in Geneva, Switzerland, on April 29, 1968, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom;

2. Gerard MEIJSEN, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29<sup>th</sup>, 1966, professionally residing at Strawinskyalaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

3. Maxime NINO, born in Arlon, Belgium, on December 13, 1983, professionally residing at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg

4. Nicole GÖTZ, born in Brackenheim, Federal Republic of Germany, on June 04, 1967, professionally residing at 2, rue du Fossé, L1536 Luxembourg;

5. Véronique MENARD, born in Le Loroux-Bottereau, France, on October 2, 1973, professionally residing at 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, United Kingdom.

3) The company shall have its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by her surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«The Goldman Sachs Group, Inc.», une société ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique dûment immatriculée au Department of State, Division of Corporations of The State of Delaware sous le numéro 2923466, et ayant son principal établissement au 200 West Street, New York, NY 10282, Etats-Unis d'Amérique, ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «GS 5 Holdings S.à r.l.».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. Pour les besoins du présent Art. 4, toute référence au terme «participations» doit s'entendre comme la propriété soit économique soit juridique de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

#### Titre II. - Capital - Parts

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'US Dollar (0,01 USD) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions de US Dollars (100.000.000.- USD) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollar (0,01 USD) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000.- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000.- USD), la société est engagée par la signature de son gérant unique ou par les signatures conjointes d'au moins deux gérants en cas de pluralité de gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

The Goldman Sachs Group, Inc. ....	2.000.000 parts
TOTAL .....	2.000.000 parts

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de VINGT MILLE US DOLLARS (USD 20.000.-) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Michael FURTH, né à Genève, Suisse, le 29 avril 1968, demeurant professionnellement à 133, Fleet Street, Peterborough Court, London EC4A 2BB, Royaume-Uni;

2. Gerard MEIJSEN, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

3. Maxime NINO, né à Arlon, Belgique, le 13 décembre 1983, demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Nicole GÖTZ, née à Brackenheim, République Fédérale d'Allemagne, le 4 juin 1967 demeurant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Véronique MENARD, née à Le Loroux-Bottereau, France, le 2 Octobre 1973, demeurant professionnellement au 133, Fleet Street, Peterborough Court, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni.

3) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11641. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010132040/415.

(100150695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Topinambour S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 92.591.

En date du 30 septembre 2010, Fiduciaire Continentale S.A. a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société TOPINAMBOUR S.A., RCS Luxembourg B 92 591, en ses bureaux sis 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg. Par conséquent, la convention de domiciliation conclue entre la société TOPINAMBOUR S.A. et Fiduciaire Continentale S.A. a été résiliée.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010132246/12.

(100150779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Urso Verde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 138.418.

## EXTRAIT

Monsieur Jean-François Ott, administrateur de la société Urso Verde S.A., a changé d'adresse et son adresse professionnelle demeure Rue Balzac, 25, F-75406 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010132249/12.

(100150698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Urso Verde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 138.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010132250/10.

(100150980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Urso Verde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 138.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010132251/10.

(100150981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**VA No1 (Regnault) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.538.

Les comptes annuels au 31 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132252/11.

(100150936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Valdi Communications S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 68.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VALDI COMMUNICATIONS S.à.r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010132253/11.

(100150965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Venglo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.632.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 septembre 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Carl HEGGLI, avocat, demeurant à CH-1211 Genève, 2, rue Jargonnant, Président du Conseil d'Administration,

- Monsieur Jean-François DUCREST, avocat, demeurant à, 11bis, rue Rodolphe Toepffer 1200 Genève, Suisse,

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010132254/20.

(100150506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Wohnimmobilien AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 116.718.

Par la présente, Maître Arsène KRONSHAGEN et Madame Tina CARDOSO démissionnent de leur mandat d'administrateur de la société WOHNIMMOBILIEN AG avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

T. CARDOSO / A. KRONSHAGEN.

Référence de publication: 2010132255/10.

(100150813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Wara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 107.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132256/10.

(100150673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Blundy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.079.

Messieurs Alexis DE BERNARDI, Georges DIEDERICH et Régis DONATI, démissionnent de leur poste d'administrateur.

Monsieur Mohammed KARA démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BLUNDY S.A.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010132295/15.

(100149602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.798.

Catherine PEUTEMAN

Demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, née le

1<sup>er</sup> décembre 1967 à Messancy, Belgique

démissionne, par la présente, de son mandat de Gérant de catégorie B de la société à responsabilité limitée

Luxembourg, le 10 février 2010.

Catherine PEUTEMAN.

Référence de publication: 2010132296/12.

(100150160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Corporate Credit (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.490.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2010*

En date du 15 septembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur Clive Mace Gilchrist, Monsieur Scott Edel, Monsieur Jürgen Meisch, Monsieur Alfonso de Maqua, Monsieur Nicholas Cranston et Monsieur James Pope en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2011

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010132297/16.

(100150200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Café des Sports, Eischen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8467 Eischen, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 70.603.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132298/10.

(100150088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Eternity Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 136.686.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ETERNITY INVESTMENTS S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 29 SEP 2010.

POUR: ETERNITY INVESTMENTS S.A

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2010132310/18.

(100150070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

**Fashion Investment Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.732.

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FASHION INVESTMENT HOLDINGS S.A." (matricule 2005 40 00 708), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 107.732, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 929 du 22 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

2) Refonte complète des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de société de gestion de patrimoine familial («SPF»), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

*Deuxième résolution*

Afin de tenir compte de la résolution qui précède et de la législation en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

## «Statuts

### Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous la dénomination de «FASHION INVESTMENT HOLDINGS S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

### Titre II.- Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (€ 200.000,-), représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action.

La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

### Titre III.- Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

**Art. 9.** Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin, à 08.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.»

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la Loi SPF.»

115916

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. WEBER, A. DONDLINGER, L. RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3234. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 septembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010132311/210.

(100149679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Fondation Aide Populaire d'Urgence, Fondation.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg G 71.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à Luxembourg, le 16 février 2010 à 10.00 heures.*

Les administrateurs de la Fondation Aide Populaire d'Urgence sont les suivants:

- Madame Henriette Steinberg, demeurant professionnellement au 46, rue Meslay, 75003 PARIS, administrateur et présidente;
- Madame Joëlle Gloaguen, demeurant au 39 Boulevard Saint Martin, 75003 PARIS, administrateur et trésorière;
- Monsieur Reggie Van Leer, demeurant au 6, rue Léandre Lacroix L-2913 Luxembourg, administrateur et secrétaire;
- Madame Muriel Locker, demeurant 37 rue d'Aboukir 75002 Paris, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2010.

*Pour la fondation*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010132312/20.

(100150266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.046.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 13 septembre 2010*

*Première résolution*

Le Conseil décide de transférer le siège social ainsi que le siège administratif de la société du 11A au 15, Boulevard Prince-Henri L-1724 Luxembourg.

*Pour la société GENERAS S.A., Société Générale de Réassurances*

*AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) SA.*

*Signature*

Référence de publication: 2010132315/14.

(100149674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**Globalport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 69.666.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société, en date du 19 décembre 2008, que KPMG Audit a été revoqué en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010132316/15.

(100149712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Acivité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 129.307.

—  
*Rectificatif du dépôt L070088333 du 09/07/2007*

Il est à noter que la dénomination exacte de la maison mère de la Société GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch est la suivante:

GLV Finance Hungary Vagyonkezelő Kft.

et que la dénomination GLV Finance Hungary Kft. est l'abréviation utilisée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 septembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Le gérant*

Référence de publication: 2010132317/17.

(100150079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2010.

---

**JP/LX BC Stereo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.387.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59795 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132079/10.

(100150809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Kuroneko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.331.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010132088/10.

(100150764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Sherwood Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 66.483.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2010*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société anonyme, que les actionnaires de la société SHERWOOD PROPERTIES SA», ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

- Nomination de Monsieur Philippe-Fitzpatrick OMINUS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 24, Avenue Marie-Thérèse, au poste d'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Nomination de Monsieur Vincent VILLEM, employé privé, demeurant professionnellement à L-2130 Luxembourg, 23, Bd Charles Marx, au poste d'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Nomination de la société anonyme MACAREVA HOLDING SA, établie et ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 23, Bd Charles Marx, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n°B74 589, au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent VILLEM prédésigné.

*Deuxième résolution*

- Révocation de la société MBC AUDITORS LIMITED de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de la société GEFCO CONSULTING Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n°B69 580, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

*Troisième résolution*

Transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse actuelle 6, Avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg dénoncé en date du 21/10/2009 au 24, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

La procuration de Monsieur Norbert RENZENBRINK le nommant fondé de pouvoir est par conséquent éteinte.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

SHERWOOD PROPERTIES SA

*Un mandataire de la société*

Référence de publication: 2010133475/32.

(100151943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**KV Lux Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 144.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010132089/9.

(100151029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**JP Pro's, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Flow Drinks Europe Sàrl).**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 150.432.

Im Jahre zweitausendzehn, den siebzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Herrn Pentti Tapio PARKKINEN, Direktor, geboren am 3. Juni 1955 in Sulkava (Finnland), wohnhaft in 69, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg, handelnd sowohl in seinem eigenen Namen als auch als Bevollmächtigter für

2.- Frau Seija RIPATTI, Angestellte, geboren am 26. November 1954 in Hirvensalmi (Finnland), wohnhaft in Narekuja 4 C29, 50600 Mikkeli (Finnland)

hier vertreten auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Mikkeli am 16. September 2010,

welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Vollmachtnehmer und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung " FLOW DRINKS EUROPE SARL " mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg am 16. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 247 vom 04. Februar 2010,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 150.432.

Die alleinigen Anteilhaber ersuchen den amtierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Die alleinigen Anteilhaber beschliessen den Gesellschaftssitz nach L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich zu verlegen und den ersten Absatz von Artikel 4 der Satzung abzuändern wie folgt:

„ **Art. 4. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Steinfort.,,

*Zweiter Beschluss*

Die alleinigen Anteilhaber beschliessen den Gesellschaftsnamen in „JP PRO'S“ umzuändern und Artikel 3 der Satzung abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3.** Der Gesellschaftsname lautet JP PRO'S. .

*Kosten.*

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 800,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P.T. PARKKINEN, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41614. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé):* Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 4. Oktober 2010.

Référence de publication: 2010132610/45.

(100151404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

**Panase Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.279.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 octobre 2010, a pris note de la démission de Monsieur Marc de la BRASSINE de ses fonctions d'administrateur de la société et a décidé de coopter Madame Paule VREYS qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Madame Paule VREYS, Administrateur-Président, demeurant au 109 Nijvelsebaan, B-3040 Huldenberg, Belgique.

Son mandat prendra fin en même temps que tous les mandats des autres administrateurs, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

*Pour PANASE HOLDING S.A. - SPF*

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2010132174/17.

(100151028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

**Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.300.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 juillet 2010, les actionnaires ont décidé:

- de mettre fin au mandat de réviseur d'entreprise de KPMG S.à r.l., avec siège social au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 14 décembre 2006

- de nommer Deloitte S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au mandat de réviseur d'entreprise avec effet au 14 décembre 2006 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010132092/16.

(100151007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**Leto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.218.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 30 Aout 2010*

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 30 Aout 2010 la décision de changer le siège social de la Société à partir du 13 Septembre 2010 à:

9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 Octobre 2010

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

Steven Brown

*Gérant*

Référence de publication: 2010132093/20.

(100150895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---

**LeverageSource S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.624.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la société en date du 30 septembre 2010*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

A Luxembourg, le 04 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2010132094/15.

(100150797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2010.

---